



COMMUNIQUE DE PRESSE N°08/2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 27 AOUT 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 27 août 2025 à Gitega, Capitale Politique du Burundi, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Comme il s'agissait de la première réunion du Conseil des Ministres après la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale, Son Excellence Monsieur le Président de la République a félicité les membres du Gouvernement pour la confiance placée en eux et leur a souhaité pleins succès dans leurs secteurs de responsabilité, car le pays attend beaucoup d'eux. Il a indiqué qu'ils sont appelés à beaucoup travailler pour mettre en œuvre les réformes en cours.

Il leur a rappelé le principe d'unicité du Gouvernement. Il leur a demandé de bien collaborer et d'être complémentaires en les exhortant à ne pas hésiter à demander conseil à la hiérarchie en cas de doute sur tel ou tel dossier. La communication reste très importante, a-t-il ajouté.

Il a indiqué que la déconcentration et la décentralisation des services des Ministères au niveau de la Province et de la Commune a conduit à la réduction du nombre de ministères afin que les secteurs poursuivant les mêmes objectifs soient regroupés pour faciliter le suivi-évaluation des secteurs ministériels opérant dans les Provinces.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en dates du 22 et du 23 août 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Projet de décret portant organisation, missions, composition et fonctionnement du secrétariat exécutif, des départements, de la cellule d'audit et de contrôle interne de la commune,

Présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Ce projet de décret s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes introduites par l'actuelle loi sur le redécoupage administratif ainsi que celle qui réorganise l'administration communale.

Les principales innovations introduites dans ce projet de décret sont notamment :

1° La précision de l'organisation et du fonctionnement des départements et des services de la Commune ;

2° La précision détaillée des missions des départements, des services ainsi que celles de la cellule du contrôle et de l'audit interne ;



3° La composition du personnel des départements, des Services et de la Cellule du contrôle et de l'audit.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

2. Projet de décret portant modification du décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité Publique,

Présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

La modification du décret en vigueur a pour objectifs de :

- 1° Aligner le cadre réglementaire du Ministère sur les nouvelles dispositions législatives et les orientations stratégiques définies par la Vision 2040-2060 ;
- 2° Adapter l'organisation et le fonctionnement du Ministère à la réforme territoriale ;
- 3° Mettre en place une gestion axée sur les résultats à travers l'approche budget-programme.

2

3. Projet de décret portant modification du décret n° 100/111 du 30 novembre 2020 portant missions et organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants,

Présenté par la Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Ce projet de décret intervient dans le but de :

- 1° se conformer au décret n°100/002 du 05 août 2025 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- 2° la mise en œuvre de la loi portant sur le redécoupage administratif et la politique de décentralisation ;
- 3° l'opérationnalisation de la politique du budget-programme.

4. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre,

Présenté par le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Ce projet de décret intervient dans le cadre de la mise en œuvre du décret fixant la structure, le fonctionnement et les missions du Gouvernement qui transfère au Ministère de la Justice les volets « droits de la Personne Humaine » et « Genre ».

Le projet de décret intervient également dans un contexte de mise en œuvre de la politique du Budget - Programme avec la réforme importante de gestion axée sur les résultats.



5. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement.

Présenté par le Ministre des finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Le Concerné étant en mission de travail à l'étranger

Ce projet de décret intervient dans le but de :

- 1° se conformer au décret n°100/002 du 05 août 2025 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- 2° la mise en œuvre de la loi portant sur le découpage administratif et la politique de décentralisation ;
- 3° l'opérationnalisation de la politique du budget-programme.

6. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des finances, du Budget et de l'Economie Numérique,

Présenté par le Ministre des finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Ce projet de décret vient se conformer au décret fixant la structure, le fonctionnement et les missions du Gouvernement qui a modifié les missions du Ministère en charge des finances.

3

Les principales innovations dans le nouveau projet de décret sont notamment :

- 1° La délégation du pouvoir d'ordonnateur secondaire au Gouverneur de Province pour le budget des directions et structures administratives concentrés du Ministère pour adapter l'organisation et le fonctionnement du Ministère à la réforme territoriale et la mise en place d'une gestion axée sur les résultats à travers l'approche budget-programme ;
- 2° La suppression du volet « pilotage de la planification du développement » qui a été transféré à la Primature.

7. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Présenté par le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Ce projet de décret intervient dans le cadre de la mise en œuvre du décret portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Il intervient également dans un contexte de mise en œuvre de la politique du Budget- Programme avec la réforme importante de gestion axée sur les résultats. Afin de rapprocher les services du ministère à la population et de se conformer à la nouvelle organisation territoriale, le projet de décret prévoit la création des directions provinciales qui vont exécuter les missions du ministère dans les Provinces et les Communes.



8. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage,

Présenté par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Ce projet est proposé dans le but de se conformer à la loi actuelle en rapport avec le redécoupage administratif et à celle réorganisant l'administration communale ainsi qu'au décret fixant la structure, le fonctionnement et les missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Il se réfère aussi au Plan National de Développement Révisé et contribue à l'atteinte des objectifs de la Vision, « Burundi Pays Emergent en 2040 et Burundi Pays développé en 2060 ».

9. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement

Présenté par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement

Ce projet de décret proposé vient se conformer au décret fixant la structure, le fonctionnement et les missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Il vise à réorganiser ce Ministère afin de renforcer son efficacité opérationnelle, améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et répondre de manière optimale aux défis actuels en matière d'infrastructures et d'équipements publics.

L'objectif est de transférer une partie des responsabilités et des décisions vers les Directions Provinciales pour permettre une meilleure réactivité face aux besoins locaux.

La réorganisation prévoit également de renforcer les capacités des Communes en matière de gestion des infrastructures et des logements sociaux. Il s'inscrit aussi dans la logique du Budget- programme.

10. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,

Présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Le souci majeur qui guide ce projet de décret est de permettre le fonctionnement des services de manière fluide répondant au nouveau découpage administratif, à la mise en œuvre du budget-programme et de la Vision du Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060.

11. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Culture,

Présenté par la Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Ce projet de décret vient s'adapter au nouveau découpage administratif car le Ministère est appelé à déconcentrer ses services jusqu'au niveau de la Province. C'est dans cette logique qu'une Direction Provinciale de la Jeunesse, des Sports et de la Culture est prévue dans ce projet de décret.



L'organisation de ce Ministère tient aussi compte du décret portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi.

12. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique,

Présenté par la Ministre de la Santé Publique

Ce projet de décret intervient pour se conformer à la nouvelle structure du Gouvernement, et dans l'alignement au nouveau découpage administratif.

Cette modification vise à renforcer la déconcentration des services au niveau provincial et la décentralisation au niveau communal, dans la perspective de rapprocher l'offre de soins et des services de santé publique des populations et d'améliorer la gouvernance du système de santé. Elle vise aussi l'opérationnalisation du Budget-Programme.

13. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité sociale,

Présenté par le Ministre Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité sociale

5

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et administratives engagées par le Gouvernement de la République du Burundi, il s'avère nécessaire de redéfinir et de moderniser le cadre juridique régissant l'organisation et le fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale. Il s'agit aussi de se conformer au décret portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Ce décret va garantir une meilleure exécution des missions du Ministère pour l'atteinte des objectifs de la Vision du Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060.

Une planification basée sur le budget-programme et une gestion axée sur les résultats ainsi que le rapprochement des services aux usagers requièrent une adaptation structurelle et fonctionnelle de ce ministère.

14. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Médias,

Présenté par le Ministre de la Communication et des Médias

Le présent projet de décret est élaboré pour se conformer au décret portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi et au nouveau découpage administratif.



De plus, dans le cadre des réformes du Budget-Programme, des approches innovantes ont été introduites pour améliorer la gestion des ressources publiques, en mettant l'accent sur la transparence, la responsabilité et l'efficacité des dépenses. Ces réformes sont essentielles pour soutenir la mise en œuvre de la Vision du Burundi, Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060.

Après analyse des treize projets de décrets organisant les Ministères, le Conseil des Ministres les adoptés moyennant certaines corrections et réaménagements.

Il convient de souligner qu'en ce qui concerne l'organisation des Ministères, l'administration centrale sera désormais structurée comme suit :

- 1° le cabinet du Ministre ;
- 2° le Secrétariat permanent ;
- 3° l'Inspection Générale du Ministère ;
- 4° les programmes (à la place des anciennes Directions Générales)
- 5° les actions ;
- 6° Les directions ;
- 7° les services ;
- 8° Les cellules.

6

15. Projet de décret portant déclaration provisoire d'utilité publique d'une zone destinée à l'extension du poste frontière de Kobero en Commune Butihinda de la Province Buhumuza,

Présenté par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Ce projet de décret a pour objet de dégager une aire d'une superficie de huit hectares quarante-huit ares cinquante-trois centiares (**8ha48a53ca**) dont une partie servira à l'extension du parking, une autre partie pour l'élargissement de la route menant vers la Tanzanie en traçant deux voies d'accès additionnelles à celle existante et la troisième partie pour les travaux d'aménagement de la sortie du poste frontière pour avoir deux voies de sortie, afin d'éviter des mouvements incontrôlés à l'entrée du poste frontière.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de forme.



16. Projet de décret portant modification du décret n°100/271 du 06 décembre 2021 portant organisation, missions et fonctionnement de la Primature,
Présenté par les services de la Primature

Cette modification du décret en vigueur apporte certaines innovations notamment la clarification des missions des services de la Primature pour avoir une cohérence avec la loi portant organisation générale de l'administration publique.

En outre, les missions en rapport avec la planification du développement qui étaient dévolues au Ministère en charge des finances reviennent actuellement à la Primature.

Par ailleurs, certaines structures opérationnelles qui étaient rattachées à la Primature ont été transférées dans certains Ministères tandis que d'autres qui étaient sous la tutelle de certains ministères sont revenues à la Primature.

Enfin, les Services de la Primature ont été réorganisés pour une meilleure efficacité.

Après analyse, le projet a été adopté.

7

17. Plafonds d'engagement des dépenses du premier trimestre 2025/2026,
présentés le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Les plafonds d'engagement budgétaire sont soumis à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2025/2026 qui introduit l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriels des dépenses sur base des PTBA. Les plafonds d'engagement constituent un outil indispensable de régulation des dépenses.

Conformément à la loi de finances de 2025/2026, tout gestionnaire de crédit doit engager les dépenses à la limite du crédit voté et accordé.

Le Ministre ayant les finances dans ses attributions est autorisé à prendre des mesures qui s'imposent pour éviter le dépassement des crédits.

Après échange et débat, ces plafonds ont été adoptés avec la recommandation que ces plafonds soient appelés plutôt « plafonds de paiement » et que les Ministères mettent beaucoup plus d'énergie pour que les secteurs productifs génèrent des fonds pour le trésor public.



18. Divers

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a présenté une note relative à la fixation de la note minimale de réussite au concours national et modalités d'orientation à l'enseignement post-fondamental pour cette année.

Pour déterminer approximativement la note minimale, il a été pris en compte le nombre de places disponibles dans les premières années du cycle post-fondamental, le nombre de places disponibles dans les écoles publiques à régime d'internat, le budget disponible pour l'entretien des élèves internes, le nombre de places disponibles dans les Lycées communaux ainsi que l'effectif par classe. Ainsi, la note minimale de réussite au concours national de certification et d'orientation à l'enseignement post-fondamental édition 2025 est de 70 sur 200 soit 35%.

La note indique également les modalités d'orientation à l'enseignement post-fondamental que ce soit dans les écoles publiques à internat ou ailleurs. La note minimale retenue pour accéder à l'internat est 98 points sur 200, soit 49%. Pour les enfants Batwa, ils auront droit d'accéder à l'internat avec la note minimale de 35%, dans le souci de les encourager à poursuivre les études.

Le Conseil des Ministres a validé la proposition de la note.

Fait à Gitega, 28 août 2025

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. -

